



Moissons Nouvelles

Moissons Nouvelles est une association nationale, laïque, dont le siège social est situé dans le 19^e arrondissement à Paris.

Dans ses missions de soutien, d'accompagnement et d'accueil des enfants, adolescents, adultes et des familles, elle a comme intention de les aider à se (re)construire et à trouver leur place dans la société.

Elle accomplit cette mission d'utilité sociale et d'intérêt général en étant présente dans les secteurs de la Protection de l'enfance, de la Prévention spécialisée, du Médico-social et de l'Insertion adulte.

Son organisation déconcentrée en six pôles régionaux s'explique par la volonté d'être en prise directe avec les besoins des territoires et les politiques publiques locales tout en garantissant la cohérence nationale du projet associatif, de ses priorités stratégiques à sa gestion courante.

Le Service d'AEMO renforcée de Charente-Maritime a été créé à l'automne 2022 et dépend du Centre Nouvel Horizon de Cognac (Pôle Grand Ouest).

CONSTRUIRE
L'AVENIR DE TOUS
LA VIE DE CHACUN

Service d'AEMO Renforcé

404 B avenue Jean Guiton – 17000 La Rochelle
Tél. 06 65 83 01 70
accueil.lesarlarochelle@moissonsnouvelles.fr



18 boulevard Guillet Maillet
Bât. Saintonge – 2^e étage – 17100 Saintes
Tél. 06 65 83 03 32
accueil.lesarsaintes@moissonsnouvelles.fr



Centre Nouvel Horizon – Moissons Nouvelles
56 rue de l'échassier – 16100 Cognac
Tél. 05 45 36 57 00
accueil.centrenouvelhorizon@moissonsnouvelles.fr

www.moissonsnouvelles.fr



SAR La Rochelle et Saintes

Service d'AEMO Renforcé



110 mesures annuelles



La mesure d'AEMO renforcée

En application de l'article 375 du Code civil, la mesure d'AEMO renforcée est ordonnée par le juge des enfants afin de protéger des mineurs de 0 à 18 ans et accompagner les parents dans l'éducation de leur(s) enfant(s).

Les problématiques rencontrées peuvent être variées, en fonction des caractéristiques de chaque système familial.

SECTEUR D'INTERVENTION

La mesure vise à maintenir l'enfant dans son milieu de vie, à l'accompagner dans son développement tout en apportant aide et conseil à la famille :

- soutenir la parentalité à partir des compétences ;
- prévenir une rupture familiale, une séparation ;
- améliorer la situation évaluée préalablement ;
- accompagner un retour au domicile ;
- travailler à la stabilisation de la situation ;
- permettre une fin de suivi socio-éducatif.



L'AEMO renforcée, d'une durée moyenne d'un an, est renouvelable en fonction de l'évolution de la situation.

Le Service d'AEMO - R

Le Service d'AEMO renforcée (SAR) est mandaté par le juge des enfants.

LE SECTEUR D'INTERVENTION

Le SAR couvre l'ensemble du département de la Charente-Maritime.

En fonction de la sectorisation judiciaire, les mesures sont réparties entre les antennes de La Rochelle et de Saintes, qui gèrent chacun des 55 mineurs.



Source : www.cours-appel.justice.fr

DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Chaque antenne est composée d'une dizaine de professionnels : un chef de service éducatif, un psychologue, des travailleurs sociaux (ES, ME, EJE, AS, TISF, CESF...) et un secrétaire.

Les modalités d'intervention

Le SAR s'engage à mettre en place la mesure d'ordonnance judiciaire sous quinzaine, en fonction des places disponibles et de la problématique familiale. L'AEMO renforcée se caractérise par le rythme soutenu des interventions. Les professionnels interviennent trois fois par semaine en lien avec la famille :

- Principalement au domicile des enfants entre 7h et 21h du lundi au vendredi et de 9h à 17h le samedi ;
- Dans les différents lieux de vie des jeunes pour des actions ou démarches extérieures, selon des plages horaires variables en lien avec les difficultés repérées.

En cas d'indisponibilité du référent, une astreinte est programmée en alternance par les deux chefs de service – du lundi au vendredi de 7h à 9h et de 17h à 21h, le samedi de 9h à 17h – pour une écoute, un conseil ou un apaisement des enfants et des adultes.

Des contacts réguliers, téléphoniques ou en visioconférence sont également prévus avec la famille afin de maintenir le lien, conseiller et soutenir la dynamique de changement impulsée.

LES PARTENAIRES

Le service d'AEMO renforcée travaille en lien étroit avec l'ensemble des structures concernées par la situation de l'enfant (Éducation nationale, service social, PMI, centres médico-psychologiques, services d'AEMO, associations...) et les quatre délégations territoriales de la Charente-Maritime.